

CIRCULAIRE N° 1673

DU 06/11/2006

Objet : Centres psycho-médico-sociaux - Régime des vacances et congés pour l'année scolaire 2006-2007

Réseaux : CF / LS / OS

Niveaux et services : Centres PMS (ordinaires et spécialisés)

Période: : Année scolaire 2006-2007

- Aux Directeurs(trices) des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française

Pour information:

- Aux Pouvoirs organisateurs des centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française
- Aux Directeurs(trices) des centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française
- Aux Inspecteurs des centres P.M.S.
- Aux Vérificateurs des centres P.M.S.

Autorités : Directrice générale

Signataire : Lise-Anne HANSE

Gestionnaires : Direction générale de l'Enseignement obligatoire - CPMS

Personne(s) ressource(s) : Guy BLIN - Bureau 1F130

Rue Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles Tél.02/690.85.03

Référence facultative : CIRCULAIRE C.F. 2006/07 - PMS/26/09/06

CIRCULAIRE SUBV. 2006 /06

Renvoi(s) : -

Nombre de pages : 2 pages

- annexes : 0

Téléphone pour duplicata : 02.690.85.03

Mots - clefs : Congés 2006-2007

Compte tenu des dispositions prises spécifiquement pour l'année scolaire 2006-2007 par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 août 2006 modifiant l'arrêté royal du 19 mai 1981 relatif aux vacances et aux congés des membres stagiaires ou nommés à titre définitif du personnel technique des centres P.M.S. de l'Etat, des centres de formation de l'Etat et des services d'inspection, je vous communique ce qui suit.

Le régime des vacances annuelles et congés des directeurs, des membres du service d'inspection des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des centres psycho-médico-sociaux pour l'enseignement spécialisé de la Communauté française et des membres du personnel technique des centres P.M.S. est fixé comme suit pour l'année scolaire 2006-2007:

1. Congé de Toussaint

Du lundi 30 octobre 2006 au vendredi 3 novembre 2006 inclus.

2. Vacances de Noël

Du lundi 25 décembre 2006 au vendredi 5 janvier 2007 inclus.

3. Congé de Carnaval

Du lundi 19 février 2007 au vendredi 23 février 2007 inclus.

4. Vacances de Pâques

Du lundi 2 avril 2007 au lundi 13 avril 2007 inclus.

5. Congés divers

- Le mercredi 27 septembre 2006;
- Le mardi 1^{er} mai 2007;
- Le jeudi 17 mai 2007 (Ascension);
- Le vendredi 18 mai 2007
- Le lundi 28 mai 2007 (Pentecôte).

6. Vacances d'été

a) Pour les directeurs et les membres du service d'inspection des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des centres psycho-médico-sociaux pour l'enseignement spécialisé de la Communauté française: du lundi 9 juillet 2007 au vendredi 17 août 2007 inclus;

b) Pour les membres définitifs et stagiaires du personnel technique de ces mêmes centres: 47 jours calendrier de congé consécutifs, à prendre soit du lundi 2 juillet 2007 au vendredi 17 août 2007 inclus, soit du lundi 9 juillet 2007 au vendredi 24 août 2007 inclus.

Les Directeurs veilleront à ce que leur centre soit, pendant les vacances d'été, accessible au public aux mêmes dates que celles fixées pour les établissements d'enseignement de la Communauté française.

Une permanence pouvant difficilement être assurée simultanément au centre et dans les différents cabinets desservis, il y a lieu de recourir aux répondeurs téléphoniques ou de préciser par voie d'affiche où, quand et à quel numéro de téléphone peut être contacté le représentant du centre.

Je vous prie de bien vouloir faire connaître au service des Centres P.M.S. pour le 8 juin 2007 au plus tard, la période de vacances annuelles d'été 2007 choisie par chacun des membres du personnel de votre centre.

Vous voudrez bien communiquer les présentes informations à tous les membres du personnel technique de votre centre.

Pour la Directrice générale absente:
Le Directeur général adjoint,

Marc VAN RIET.